Le Répertoire National des Certifications Professionnelles (RNCP)

Résumé descriptif de la certification **Code RNCP : 18238**

Intitulé

L'accès à la certification n'est plus possible (La certification existe désormais sous une autre forme (voir cadre "pour plus d''information"))

Licence Professionnelle : Licence Professionnelle Gestion des ressources humaines spécialité gestion des rémunérations

AUTORITÉ RESPONSABLE DE LA CERTIFICATION	QUALITÉ DU(ES) SIGNATAIRE(S) DE LA CERTIFICATION
Université de Lorraine, Ministère de l'Enseignement Supérieur	Université de Lorraine, Ministère de l'Enseignement Supérieur, Président de l'Université de Lorraine, Recteur de l'Académie, chancelier des universités

Niveau et/ou domaine d'activité

II (Nomenclature de 1967)

6 (Nomenclature Europe)

Convention(s) :

Code(s) NSF :

315 Ressources humaines, gestion du personnel, gestion de l'emploi

Formacode(s) :

Résumé du référentiel d'emploi ou éléments de compétence acquis

Ce professionnel des Ressources Humaines est chargé de l'administration du personnel, en particulier du traitement de la paie, des périphériques de la rémunération et des déclarations fiscales et sociales afférentes.

Il gère la paie et ses périphériques (primes individuelles et collectives, avantages en nature).

Il assure ou aide à la gestion administrative des ressources humaines : définition des postes, établissement des contrats de travail, gestion des congés et des absences, gestion des effectifs, gestion de la formation, évaluation du personnel, hygiène et sécurité, conditions de travail, participation au recrutement.

Il aide à la mise en place des outils de pilotage et de contrôle de gestion sociale.

Il paramètre et gère les bases de données issues d'un logiciel de paie.

Il suit les évolutions de la législation du travail (lois, décrets, conventions collectives) pour adapter de manière autonome le système de paie.

Il gère les formes modernes de rétribution individuelles et collectives.

Il traite les charges sociales et fiscales et établit les déclarations fiscales liées au salaire auprès des organismes sociaux et fiscaux.

Il participe aux négociations collectives et individuelles sur les salaires.

Il assure l'interface de communication interne (avec les salariés) et externe sur les questions liées à la rémunération.

Il gère la masse salariale.

Il établit ou contribue à établir les grilles de classifications et des salaires.

Le diplômé maîtrise :

- une capacité technique fondée sur la connaissance et la pratique d'outils et de méthodes utilisés dans les ressources humaines et la paie
- une aptitude à la communication et au travail d'interface avec les autres fonctions de l'entreprise
- une capacité d'analyse des problèmes liés à la GRH et à la gestion des rémunérations

Pour cela, il doit :

- situer la gestion des rémunérations dans le système global de GRH de l'entreprise
- posséder un niveau suffisant dans les domaines linguistique et informatique
- être préparé de manière concrète à son insertion professionnelle
- connaître les instruments nécessaires à l'administration de la paie et maîtriser un logiciel de paie
- gérer les formes modernes de rétribution individuelles et collectives
- pouvoir traiter les charges sociales et fiscales et établir les déclarations fiscales liées au salaire
- suivre les évolutions de la législation du travail pour adapter de manière autonome le système de paie.

Secteurs d'activité ou types d'emplois accessibles par le détenteur de ce diplôme, ce titre ou ce certificat

- PME-PMI
- Grandes organisations publiques ou privées ayant un service RH
- Cabinets de comptabilité ou de GRH offrant un service d'externalisation de la paie et/ou de l'administration des ressources humaines
- Assistant(e) ressources humaines
- Gestionnaire du personnel
- Assistant(e) carrières et paie
- Technicien(ne) paie
- Responsable/employé(e) administration de la paie (selon taille et type d'organisation)
- Responsable rémunération

Codes des fiches ROME les plus proches :

M1501 : Assistanat en ressources humaines

M1503 : Management des ressources humaines

M1502 : Développement des ressources humaines
M1203 : Comptabilité

Modalités d'accès à cette certification

Descriptif des composantes de la certification :

Unités d'Enseignement:
- introduction à la GRH : 6ECTS
- communication et insertion professionnelle : 6 ECTS
- pratique de la paie : 6 ECTS
- logiciels de paie : 4 ECTS
- droit de la rémunération : 5ECTS
- nouvelles formes de rémunération et contrats spécifiques 4ECTS
- politique de rétribution et pilotage de la masse : 4ECTS
- communication et dimension internationale de la rémunération 5 ECTS

Projet d'application (8ECTS): le projet implique une étude complète débouchant sur des propositions concrètes en réponse à un besoin d'une (ou plusieurs) entreprise(s) ou prend la forme d'un recensement et d'une synthèse exhaustive portant sur un thème actuel et important pour les entreprises dans le domaine de l'administration du personnel.

Rapport d'activité (12 ECTS) : le rapport d'activité expose dans quelle mesure les buts d'intégration professionnelle ont été atteints durant l'alternance en entreprise.

Validité des composantes acquises : illimitée

CONDITIONS D'INSCRIPTION À LA CERTIFICATION	OUI	NON	COMPOSITION DES JURYS
Après un parcours de formation sous statut d'élève ou d'étudiant		X	
En contrat d'apprentissage	X		Enseignants et professionnels ayant contribué aux enseignements (loi n°84-52 du 26/01/1984 modifiée sur l'enseignement supérieur)
Après un parcours de formation continue	X		Enseignants et professionnels ayant contribué aux enseignements (loi n°84-52 du 26/01/1984 modifiée sur l'enseignement supérieur)
En contrat de professionnalisation	X		Enseignants et professionnels ayant contribué aux enseignements (loi n°84-52 du 26/01/1984 modifiée sur l'enseignement supérieur)
Par candidature individuelle		X	
Par expérience dispositif VAE	X		Jury d'enseignants et de professionnels selon composition votée par le Conseil d'administration de l'Université de Lorraine

	OUI	NON
Accessible en Nouvelle Calédonie		X
Accessible en Polynésie Française		X

LIENS AVEC D'AUTRES CERTIFICATIONS	ACCORDS EUROPÉENS OU INTERNATIONAUX

Base légale

Référence du décret général :

Arrêté du 17 novembre 1999 publié au JO du 24/11/99 relatif à la licence professionnelle

Référence arrêté création (ou date 1er arrêté enregistrement) :

Arrêté du 5 juillet 2013 relatif aux habilitations de l'Université de Lorraine à délivrer des diplômes nationaux

Référence du décret et/ou arrêté VAE :

Décret n°2002-590 du 24 avril 2002 relatif à la validation des acquis de l'expérience par les établissements d'enseignement supérieur

Références autres :

Pour plus d'informations

Statistiques :

15 à 20 étudiants en apprentissage par an

15 à 20 étudiants en formation continue (contrats de professionnalisation, CIF, demandeurs d'emploi) par an

http://insertion.univ-lorraine.fr

Autres sources d'information :

www.univ-lorraine.fr>Etudier à l'UL>offre de formation

Université de Lorraine

Lieu(x) de certification :

Université de Lorraine

Lieu(x) de préparation à la certification déclarés par l'organisme certificateur :

IUT de Metz

Historique de la certification :